

38. Question de Monsieur Emin ÖZKARA, conseiller communal, du 31 août 2020 -- Vraag van de heer Emin ÖZKARA, gemeenteraadslid, van 31 augustus 2020.

L'octroi par le CPAS de Schaerbeek d'une prime de 50 euros par bénéficiaire du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente au revenu d'intégration pour le mois de juillet 2020.

« La pandémie du COVID-19 a créé une crise économique importante et engendré des coûts supplémentaires pour les ménages pouvant les entraîner dans une situation financière difficile. (...)

Avec la crise économique et sociale qui s'installe, la vulnérabilité de ces ménages va s'aggraver aussi ont-ils besoin d'un soutien dans le temps permettant de limiter cet impact négatif. »

En conséquence, **une prime TEMPORAIRE de 50 euros par mois** a été octroyée à chaque bénéficiaire de prestations d'assistance sociale afin qu'il puisse supporter mieux les conséquences de la crise du Covid-19. La prime est octroyée par mois **pour la période de juillet à décembre 2020**.

Il s'agit d'une prime automatique, le demandeur ne doit pas en faire la demande. Néanmoins **« le CPAS a un devoir d'information vers le public »**. Il existe plusieurs possibilités afin de remplir cette obligation : le CPAS peut notifier par pli simple ou par voie électronique à chaque personne ; le CPAS peut mettre une communication claire dans la ligne du paiement ; ...

Concernant le paiement de ladite prime, **le CPAS doit payer ladite prime chaque mois**. Il ne peut pas faire un paiement groupé et reprendre dans un seul paiement pour une même personne les mois de juillet, août et septembre par exemple.

Ce 31 août 2020, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Concernant le devoir d'information vers le public, les bénéficiaires de la prime ont-ils été informés par le CPAS ? Si oui, par quel(s) moyen(s) ?
2. Concernant le paiement de la prime, le CPAS a-t-il versé la prime de 50 euros due pour le mois de juillet 2020 ? Quel est le montant total versé pour le mois de juillet 2020 ?
3. Concernant le nombre de bénéficiaires, combien de personnes ont-elles droit à cette prime ? Combien de personnes ont-elles reçu cette prime pour le mois de juillet 2020 ?

Je vous remercie pour vos réponses

Réponse :

Monsieur le Conseiller,

Veuillez trouver ci-dessous les réponses fournies par le CPAS à votre question :

1. Concernant le devoir d'information vers le public, les bénéficiaires de la prime ont-ils été informés par le CPAS, si oui par quels moyens ?

Conformément au devoir d'information du CPAS tel que prévu dans la circulaire du 9 juillet 2020 relative à l'octroi d'une prime de 50 euros par bénéficiaire du revenu d'intégration ou de l'aide sociale équivalente, le CPAS a informé par SMS tous les citoyens bénéficiaires de cette prime.

La solution du SMS a été privilégiée afin que tous les citoyens bénéficiaires puissent facilement et rapidement prendre connaissance de cette information.

Deux SMS ont été transmis aux bénéficiaires :

- Le premier indique : « Mesures fédérales Covid-19. Les primes de 50€ du mois de juillet ont été versées sur votre compte »
- Et un second message qui indique « Mesures fédérales Covid-19. Les primes de 50€ d'août jusqu'à décembre seront payées pour la fin de chaque mois »

L'avantage d'un tel dispositif est d'informer les bénéficiaires que cette prime de 50€ sera payée tous les mois jusqu'à la fin de l'année 2020.

Pour parfaire l'information des bénéficiaires, au moment du transfert de cette prime sur les comptes en banque, une communication bancaire est envoyée et reprenant l'explication du paiement (ex : prime 50 euros pour le mois de juillet).

2. Concernant le paiement de la prime, le CPAS a-t-il versé la prime de 50 euros due pour le mois de juillet 2020 ? Quel est le montant total versé pour le mois de juillet 2020 ?

Le paiement de la prime de juillet a été virée sur le compte des bénéficiaires pour un montant total de 357.300 €

3. Concernant le nombre de bénéficiaires, combien de personnes ont elles droit à cette prime ? Combien de personnes ont elles reçu cette prime pour le mois de juillet 2020 ?

- 8.085 citoyens bénéficiaires ont droit à la prime de 50€ pour le mois de juillet
- 7.146 citoyens bénéficiaires ont reçu le paiement de la prime de 50 € pour le mois de juillet 2020. Il reste donc un certain nombre de paiements en attente. Une série de raisons expliquent le délai dans le traitement de ces paiements (ex : attente de prolongation du titre d'identité, attente de remise de fiche de paie, pas de numéro de compte, ...). Tout est mis en œuvre par nos services, pour que ces citoyens encore en attente reçoivent les paiements de ces primes dans les plus brefs délais.